



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Calcul des pensions

Question écrite n° 64644

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M le secretaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre sur l'opportunité de permettre aux anciens combattants chomeurs en fin de droits de prendre leur retraite des l'age de cinquante-cinq ans. Il lui demande de bien vouloir lui faire part des decisions arretees pour ce dossier.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secretaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre est conscient de l'importance de cette question a laquelle il attache un interet tout particulier. Cependant, il a ete amene a regler en priorite, pour des raisons de solidarite et de justice sociale, le probleme le plus sensible au niveau humain, celui des chomeurs de longue duree. C'est dans cet esprit qu'a ete cree le fonds de solidarite pour les anciens d'Afrique du Nord qui offre une garantie de ressources a hauteur de 4 000 francs par mois, pour tous les anciens combattants d'Afrique du Nord, ages de cinquante-six ans et plus.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64644

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 1992, page 5356